



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 - 20**  
**Séance du vendredi 13 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 13 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	13
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	05
		Absents :	01

**Membres présents :** BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Marie-Laure, PAOLI Simon, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

**Membres représentés :** CORONA Jean (Pouvoir à Simon PAOLI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Dominique LUCIANI), SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à TADDEI Laurence) PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI)

**Membres absents :** BONY Sarah

Date de la convocation : 07 avril 2022

Date d'affichage : 25 avril 2022

Date d'exécution : 21 avril 2022

**Objet :** Etude assainissement du secteur de Casabianda

Le maire expose au conseil qu'afin d'améliorer la lisibilité du projet de réouverture du village de vacances de Casabianda qu'elle soutient depuis plusieurs années, la commune s'est trouvée confrontée à la nécessité de repenser l'organisation des infrastructures d'assainissement dans le secteur concerné

Dans ce cadre, elle a été amenée à solliciter auprès du BET Pozzo di Borgo la réalisation d'une première étude technique préalable dont le coût, estimé à 36 615, 00 € hors taxe, pourrait être partiellement pris en charge par l'Etat et la Collectivité de Corse à hauteur de 90 %.

Le plan de financement de l'étude s'établirait ainsi qu'il suit :

Financier	Taux	Montant HT
Collectivité de Corse	60 %	21 969, 00 €
Etat (DETR)	30 %	10 984, 50 €
Commune	10 %	3 661, 50 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>36 615, 00 €</b>

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe de la réalisation de cette étude, d'en confier la réalisation au BET Pozzo di Borgo et d'inscrire la dépense y afférent au budget de la commune pour 2022.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide

- 18 voix pour,
- 0 voix contre
- 0 abstention,

D'approuver le principe de la réalisation d'une étude technique préalable relative à l'organisation des infrastructures d'assainissement dans le secteur de Casabianda,

D'approuver le plan de financement de cette étude,

D'inscrire la dépense correspondante au budget de la commune pour 2022.

**Délibération N° 2022 – 20 – Etude assainissement du secteur de Casabianda**

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire <b>Pouvoir à</b>	X				
LUCIANI DOMINIQUE 1 <sup>er</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	X				
TADDEI LAURENCE 2 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	X				
CORONA JEAN 5 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à Simon PAOLI</b>	X				 Simon PAOLI
PAOLI SIMON Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
GIULY MARTIN Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	X				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale <b>Pouvoir à D. LUCIANI</b>	X				 Dominique LUCIANI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale <b>Pouvoir à Laurence TADDEI</b>	X				 Laurence TADDEI
BONY SARAH Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à D. VENTURINI</b>	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le maire, président de séance,  
Ange-Joseph FRATICELLI

